

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux inondations survenues au cours du mois de décembre 2003, dans diverses municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003 par lequel le gouvernement a établi, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le Programme général d'aide financière lors de sinistres destiné à compenser les préjudices subis par des particuliers, des entreprises, des organismes et des municipalités en raison d'un sinistre réel ou imminent;

VU que ce décret prévoit que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que des inondations sont survenues au cours du mois de décembre 2003, dans diverses municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que ces événements d'origine naturelle apparaissent constituer un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT que des municipalités ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que des résidences principales, des entreprises et des infrastructures municipales ont subi des dommages attribuables à ces inondations;

ARRÊTE CE QUI SUIIT :

Est mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi par le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003 au bénéfice des sinistrés des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui ont subi des préjudices en raison des inondations survenues au cours du mois de décembre 2003.

Le ministre de la Sécurité publique,

Signé à Québec, le _____

<u>Municipalité</u>	<u>Désignation</u>	<u>Circonscription électorale</u>
<u>Région 03</u>		
Baie-Saint-Paul	Ville	Charlevoix
Château-Richer	Ville	Montmorency
Québec	Ville	Charlesbourg Chauveau Jean-Lesage Jean-Talon La Peltrie Louis-Hébert Montmorency Taschereau Vanier
Saint-Raymond	Ville	Portneuf
Saint-Tite-des-Caps	Municipalité	Charlevoix
Stoneham-et-Tewkesbury	Cantons unis	Chauveau
<u>Région 04</u>		
Lac-aux-Sables	Paroisse	Portneuf
Notre-Dame-de-Montauban	Municipalité	Portneuf
Saint-Étienne-des-Grès	Paroisse	Maskinongé
<u>Région 07</u>		
Gatineau	Ville	Chapleau Gatineau Hull Papineau Pontiac

Région 12

Beauceville	Ville	Beauce-Nord
Saint-Anselme	Municipalité	Bellechasse
Saint-Georges	Ville	Beauce-Sud
Saint-Jacques-de-Leeds	Municipalité	Frontenac
Saint-Joseph-de-Beauce	Ville	Beauce-Nord
Sainte-Marie	Ville	Beauce-Nord

Région 14

Rawdon	Municipalité	Rousseau
--------	--------------	----------

Région 15

Brébeuf	Paroisse	Labelle
---------	----------	---------

Région 16

Beloil	Ville	Borduas
Mont-Saint-Hilaire	Ville	Borduas
Otterburn Park	Ville	Borduas

Région 17

Warwick	Ville	Richmond
---------	-------	----------